



Module Complémentaire S.S.I.A.P. 2

Pré requis : Être titulaire de l'unité de valeur PRV1 ou AP1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur ; Justifier d'un titre desecourisme à jour de ses recyclages

Objectifs de la formation : Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences complémentaires permettant l'accès aux fonctions de chef d'équipe en sécurité incendie

Public Visé : Ces dispositions concernent les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale

Nombre de participants : 4 au minimum et 12 au maximum

Durée : 4 jours soit 28 heures

Référent pédagogique : Mr DUPONT Mickaël

Moyens pédagogiques : Projection du cours de référence par vidéo projecteur – Pédagogie active (informative et participative) - Système de sécurité incendie de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde

Un support pédagogique est remis à chaque participant.

Validation : Délivrance d'un diplôme SSIAP 2 par équivalence et d'une attestation

Règlementation : Arrêté du 02 mai 2005 modifié

PROGRAMME DE FORMATION

Théorique

- **La manipulation du système de sécurité incendie**
 - Le tableau de signalisation incendie
 - Le système de mise en sécurité incendie
- **Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie**
 - La réglementation du code du travail
- **Le Chef de poste central de sécurité en situation de crise**
 - Gestion du poste centre (exercice pratique de mise en situation)
 - Conseils techniques aux services de secours (accueillir et faire guider les secours)

Pratique

Différents cas concrets seront mis en pratique (manipulation du SSI, scénarios de danger imminent ...)
Utilisation d'une « valise SSIAP » : reconstitution d'un SSI catégorie A

